

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 6 mai 2026

Convocation : 29 avril 2026 Date d'affichage : 29 avril 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIERE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Manuella SOL
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 25

Etaient excusés et représentés : M. Gilles LAMETAIRIE par M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Alain BAMET par Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Dominique GIBEAUX

Affectation des Résultats 2025

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2021-49 du 1^{er} juin 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier,

Vu l'arrêté de dissolution du SPANC du Clunisois n° 71-2025-14-24-00002,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 pour le budget principal et chaque budget annexe.

Budget Principal :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2025 de **341 935,96 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2025 de **770 172,93 €**

La Présidente propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement pour **341 935,96 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement pour **770 172,93 €**

Budget Annexe « Assainissement » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2025 de **- 71 431,62 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2025 de **- 751 553,87 €**

La Présidente propose :

De reporter au 002 le déficit global de fonctionnement 2025 pour **- 71 431,62 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2025 de **- 751 553,87 €**

Budget Annexe « Service Enfance et Jeunesse » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2025 de **- 47 177,51 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2025 de **122,32 €**

La Présidente propose :

De reporter au 002 le déficit global d'exploitation 2025 de **- 47 177,51 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2025 de **122,32 €**

Budget Annexe « Site Saint Point – Lamartine » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2025 de **17 215,02 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2025 de **- 8 962,91 €**

La Présidente propose :

D'affecter au 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **8 962,91 €**

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement 2025 pour **8 252,11 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2025 de **- 8 962,91 €**

Budget Annexe « Zone artisanale Les Ecorces » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2025 de **60 272,19 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2025 de **- 202 431,25 €**

La Présidente propose :

D'affecter au 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé 2025 pour **60 272,19 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2025 de **- 202 431,25 €**

Budget Annexe « Zone activités Les Berlières » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2025 de **53 112,13 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2025 de **- 191 024,79 €**

La Présidente propose :

D'affecter au 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé 2025 pour **53 112,13 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2025 de **- 191 024,79 €**

Budget Annexe « Zone Genève Océan les Prioles » :

Fonctionnement : Constate un excédent global d'exploitation 2025 de **42 249,88 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2025 de **270 587,39 €**

La Présidente propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement 2025 pour **42 249,88 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2025 pour **270 587,39 €**

Budget Annexe « ZA Longverne Forêts sciages » :

Fonctionnement : Constate un déficit global d'exploitation 2025 de **- 26 132,61 €**

Investissement : Constate un déficit global d'investissement 2025 de **- 321 428,98 €**

La Présidente propose :

De reporter au 002 le déficit global d'exploitation 2025 de **- 26 132,61 €**

De reporter au 001 le déficit global d'investissement 2025 pour **- 321 428,98 €**

Budget Annexe « Photovoltaïque » :

Fonctionnement : Constate un résultat global d'exploitation 2025 de **5 505,27 €**

Investissement : Constate un excédent global d'investissement 2025 de **1 396,32 €**

La Présidente propose :

De reporter au 002 l'excédent global de fonctionnement 2025 pour **5 505,27 €**

De reporter au 001 l'excédent global d'investissement 2025 pour **1 396,32 €**

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 proposée pour le budget principal et les budgets annexes.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Le secrétaire de séance,

